

Plage de Meaux

Informations

L'entrée de la plage de Meaux sera gratuite **uniquement pour les habitants** de la ville de Meaux et des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux **à partir du 19 juillet 2025.**

L'accès deviendra **payant pour les visiteurs extérieurs.**



Renseignements
01 60 09 97 00

www.ville-meaux.fr



 **Meaux**
Fiers de notre histoire

Plage de Meaux

Contrairement aux autres années, les sites nautiques voisins ont fait le choix de devenir payants, amenant un flux de personnes non maîtrisable sur la plage de Meaux, situé au cœur du Parc Naturel du Pâtis, le plus grand parc naturel urbain d'Ile-de-France doté d'un plan de gestion écologique. Afin de préserver le confort, la sécurité et la tranquillité de ce lieu apprécié des familles de notre communauté d'agglomération, **il a été décidé de garantir l'accès gratuit uniquement aux habitants de la ville de Meaux et des villes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux sur présentation d'un justificatif de domicile par famille, et de rendre payant l'accès à la plage aux visiteurs extérieurs**, afin de mieux réguler la fréquentation du site.

Des contrôles seront effectués à l'entrée de la plage.

INFOS PRATIQUES

À PARTIR DU 19 JUILLET 2025

POUR LES HABITANTS DE LA VILLE DE MEAUX ET DES VILLES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX

L'entrée reste gratuite sur présentation d'un justificatif de domicile par famille.
Pour retirer votre bracelet d'accès valable tout l'été :

1 Rendez-vous dans l'un des lieux de retrait :

- Chalet à la plage de Meaux, 7/7j de 11h à 19h
- Hôtel de Ville de Meaux - 2 place de l'Hôtel de Ville (aux horaires habituels)
- Espaces Municipaux Meldois (aux horaires habituels) :
 - Espace Municipal Louis Braille - 43, rue Louis Braille
 - Espace Municipal Louis Aragon - Mail des Allobroges
 - Espace Municipal Charles-Cros - 1 square Cassini
 - Espace Municipal Louise-Michel - Place St Exupéry

2 Présentez votre Carte Nationale d'identité ou passeport ET un justificatif de domicile (facture d'eau, de gaz, de téléphone, attestation ou facture d'assurance habitation, avis de taxe foncière)

3 Vous obtiendrez ainsi vos bracelets pour toute la famille. Portez-le chaque jour pour profiter gratuitement de la plage !

POUR LES VISITEURS EXTÉRIEURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX

L'entrée de la plage sera payante pour les visiteurs extérieurs.

- Bracelet journalier à retirer au chalet de la plage après règlement du tarif d'entrée (espèces uniquement, pièces, billets de 20€/50€ autorisés) :
- 6€ par adulte et enfant de plus de 10 ans
 - 4€ par enfant entre 3 et 10 ans
 - Gratuit pour les moins de 3 ans

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre respect des lieux, afin que chacun puisse profiter pleinement de la belle saison.

**Conformément à la loi RGPD, vos données personnelles ne seront pas conservées après traitement.*